



Depuis le 1^{er}
janvier 2021

Le SPST de Colmar
a rejoint STSA



Toute l'équipe de STSA vous présente ses meilleurs voeux

2021

Année de changements

1

Mutualisation des compétences pour mieux vous accompagner dans la prévention des risques professionnels à Colmar et à Mulhouse

2

Simplification de la cotisation avec un tarif unique par salarié de 88 € HT

3

Poursuite du combat contre l'absentéisme aux visites médicales en facturant les absences non justifiées et ainsi permettre à STSA de mieux vous accompagner

Pour plus d'informations, consultez le règlement intérieur de STSA téléchargeable sur notre site : employeurs.stsa.fr/decouvrir-stsa/

STSA : Campagne de déclaration des effectifs

Date limite pour déclarer
31 janvier 2021

- **11 janvier** : Ouverture du module de déclaration en ligne de votre effectif
- **31 janvier** : Fermeture du module de déclaration

Accédez à votre
Espace adhérent

 Votre espace adhérent

Rendez-vous sur stsa.fr dans votre espace adhérent pour effectuer votre déclaration obligatoire annuelle des effectifs

En cas de besoin, notre service adhérent se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches. Contactez nous au **03 89 36 30 15** ou via notre formulaire employeurs.stsa.fr/contact/